

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

**Le 7 juin 2016**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Présents :** Madame la mairesse Nathalie Lévesque, mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

**150.06.16**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2016 soit modifié en ajoutant au point 2 : le 3 mai 2016 et au point 32 du varia : dépôt des états comparatifs.

**151.06.16**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2016**

Madame la mairesse Nathalie Lévesque s'informe auprès des membres du conseil municipal, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de le ratifier et de l'adopter.

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Le directrice générale, Mme Christiane Lemire, mentionne qu'elle ne peut certifier à la population que toutes les résolutions du procès-verbal de la séance régulière du mois de mai 2016 ont été envoyées à qui de droit, puisqu'elle a remplacé Mme Linda Pelletier ex-directrice générale à la municipalité de Saint-Pacôme le 24 mai dernier. Néanmoins, la directrice générale fera le suivi lors de la prochaine séance régulière du conseil afin de confirmer que les résolutions ont été effectivement envoyées.

**152.06.16**

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER**

La liste des salaires et des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer sont déposées et font partie intégrante du procès-

verbal.

Il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

<b>TOTAL SALAIRES ET REER</b>	<b>18 999,08 \$</b>
<b>TOTAL DES INCOMPRESSIBLES - MUNICIPALITÉ</b>	<b>14 343,94 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ</b>	<b>80 724,16 \$</b>
<b>TOTAL DES REMBOURSEMENTS DE TAXES (inclus dans les comptes à payer)</b>	<b>57,48 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>114 067,18 \$</b>

**153.06.16**

**RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE POUR LE CONGRÈS DE L'ADMO**

Il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la réaffectation budgétaire suivante :

**600\$ de 0213000341 Journaux et revues - avis**  
**à 0213000346 Congrès**

**154.06.16**

**RÉSOLUTION DE NOMINATION DES EMPLOYÉS AU CAMP DE JOUR 2016**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a retenu les candidatures de quatre (4) jeunes pour des emplois offerts au camp de jour pour la période estivale 2016 ;

**ATTENDU QU'**en date d'aujourd'hui le nombre d'inscriptions confirmées est de 37;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire engager une (1) coordonnatrice et trois (3) animateurs (trices) si le nombre de 50 inscriptions est atteint ;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche pour le camp de jour des personnes suivantes :

Lara Lévesque	Coordonnatrice
Catherine Baker	Animatrice
Angèle Banville	Animatrice
Kim Lapierre-Brunet	Animatrice

**155.06.16**

**RÉSOLUTION DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU 31 JUILLET AU 6 AOÛT 2016**

**ATTENDU QUE** la période printanière a été une période de forte demande au niveau de l'administration municipale et au niveau du développement ;

**ATTENDU QUE** pour répondre à ces besoins, les employés administratifs doivent effectuer plus d'heures et que ces heures sont accumulées ;

**ATTENDU QUE** plusieurs partenaires municipaux, fournisseurs et commerces ferment leurs portes durant le congé de la construction ;

**POUR TOUTES CES RAISONS** il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé pour la semaine du 31 juillet au 6 août 2016, soit pour une période de cinq jours ouvrables, mais que les services techniques, voirie et aqueduc demeurent ouverts afin de continuer à répondre aux besoins de la population de Saint-Pacôme.

156.06.16

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT NO 290 PORTANT SUR LES FRAIS EXIGIBLES ET LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 299**

**RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 299 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT NO 290 PORTANT SUR LES FRAIS EXIGIBLES ET LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme est régie par les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* et du Code municipal du Québec ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire adopter un règlement établissant la tarification de certains services de secrétariat et administratifs ;

**ATTENDU QUE** ce règlement fait référence à la SECTION II du CHAPITRE II du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par la conseillère, Mme Nathalie Desroches à la séance régulière du conseil le 5 avril 2016 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le présent article annule et abroge à toute fin que de droit le règlement 290 portant sur la tarification des confirmations de taxes émises aux demandeurs externes.

#### **ARTICLE 3**

##### **TARIFICATION POUR DES DOCUMENTS DÉTENUS PAR LA MUNICIPALITÉ**

3.1 Frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs :

- a) 15,25 \$ pour un rapport d'événement ou d'accident ;
- b) 3,75 \$ pour une copie du plan général des rues via la matrice graphique ;
- c) 0,44 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation ;
- d) 0,38 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35,00 \$ ;
- e) 3,05 \$ pour une copie de rapport financier de la municipalité ;
- f) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants ;
- g) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum ;
- h) 0,38 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g ;
- i) 3,75 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite ;
- j) 5,00 \$ pour une confirmation de taxes (Interrogation d'une fiche de contribuable) par un demandeur externe ;
- k) 4,00 \$ pour une épinglette de la municipalité ;
- l) 2,00 \$ pour une copie du circuit patrimonial.

##### 3.2 **AUTRES DOCUMENTS SANS FRAIS À LA MUNICIPALITÉ**

- a) aucuns frais pour la reproduction des procès-verbaux adoptés au cours des six (6) derniers mois ;
- b) aucuns frais pour la reproduction du journal « Le Pacômien » pour les quatre (4) parutions de l'année.

3.3 Services de photocopies (document personnel) d'un document non détenu par la municipalité :

- a) 0,25 \$ par page et 0,50 \$ par page recto verso ;
- b) 0,50 \$ par page couleur et 1,00 \$ par page couleur recto verso.

3.4 Frais de télécopieur :

- a) 1,00 \$ par envoi sans interurbain ;
- b) 2,00 \$ par envoi interurbain.

#### **ARTICLE 4**

##### **ORGANISMES ACCRÉDITÉS**

Les impressions nécessaires à la réalisation des activités des organismes accrédités de la Municipalité de Saint-Pacôme et dépassant le nombre d'impressions offertes par la Municipalité, celles-ci seront chargées en fonction du tarif en vigueur selon la politique d'accréditation des organismes.

#### **ARTICLE 5**

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE 7<sup>e</sup> JOUR DE JUIN 2016.

157.06.16

##### **DÉPLACER LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS D'AOÛT POUR LE LUNDI 15 AOÛT**

**ATTENDU QU'**une bonne proportion de la main-d'œuvre active prend ses vacances estivales durant les semaines de la construction ;

**ATTENDU QUE** les vacances de la construction se tiendront du 24 juillet au 6 août 2016 ;

**ATTENDU QUE** le bureau municipal sera fermé du 31 juillet au 6 août 2016 ;

**ATTENDU QUE** la réunion ordinaire du 2 août est prévue durant la 2<sup>e</sup> semaine de vacances de la construction ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la réunion ordinaire du mois d'août soit déplacée au **LUNDI 15 août 2016**.

158.06.16

**CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS  
MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** l'ADMQ est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers du Québec ;

**ATTENDU QUE** nos milieux sont confrontés à des défis de taille et que nos municipalités sont au cœur de l'action ;

**ATTENDU QUE** le congrès annuel de l'ADMQ se tiendra cette année du 15 au 17 juin 2016 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale Madame Christiane Lemire à s'inscrire au congrès 2016 de l'ADMQ et que les frais d'inscription, les frais de déplacement, de logement et de repas pour sa participation au congrès soient aux frais de la Municipalité.

159.06.16

**FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE DE MADAME CHRISTIANE  
LEMIRE**

**ATTENDU QUE** l'engagement de Madame Christiane Lemire à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière à la Municipalité de Saint-Pacôme a été entériné par voie de résolution du conseil municipal lors de la séance régulière du conseil tenue le 3 mai 2016 ;

**ATTENDU QU'**un téléphone cellulaire est nécessaire aux fonctions de la directrice générale ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale Mme Christiane Lemire à se servir de son téléphone cellulaire dans le cadre de son travail à la Municipalité ;

**QUE** les frais mensuels de 44,00 \$ pour l'utilisation de son téléphone cellulaire lui soient remboursés à chaque mois, et ce, pendant toute la durée de son emploi de directrice générale à la Municipalité de Saint-Pacôme.

160.06.16

**APPROBATION DES VACANCES 2016 DES EMPLOYÉS (ES) DE LA  
MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les dates de vacances estivales 2016 de chacun des

employés suivants ; la Municipalité se réservant le droit de demander un déplacement de vacances en cas de nécessité :

Christiane Lemire	24 juillet au 6 août 2016
Manon Lévesque	14 août au 27 août 2016
Yvonne Tremblay	24 juillet au 6 août 2016
Jean-Pierre Lévesque	10 juillet au 23 juillet 2016 7 août au 20 août 2016
Richard Ruest	19 juin au 2 juillet 2016 24 juillet au 6 août 2016
Claude Paradis	14 août au 27 août 2016 16 octobre au 22 octobre 2016
Gina Lévesque	31 juillet au 13 août 2016

Le conseiller Éric Lavoie quitte son siège à 20 h 18.

**161.06.16**  
**SUBVENTION**

**APPUI À LA STATION PLEIN AIR DANS SA DEMANDE DE**

**ATTENDU QUE** le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150), géré par Développement économique du Canada, est disponible uniquement pour les organismes à but non lucratif (OBNL) et que la Corporation de la Station Plein air de St-Pacôme pourrait être admissible au programme d'aide financière ;

**ATTENDU QUE** le bâtiment principal de la Station plein air de Saint-Pacôme est un bâtiment communautaire utilisé par l'ensemble des citoyens et des organismes de la Municipalité et des environs ;

**ATTENDU QUE** ces installations sont utilisées douze (12) mois par année pour des activités très variées, tel que le camp de jour municipal ou encore lors de fêtes familiales et de différentes rencontres, comme celles du Carnaval des neiges et de la Fête de la St-Jean-Baptiste ;

**ATTENDU QUE** des rénovations du revêtement extérieur sont essentielles afin d'empêcher les fuites de chaleur et d'accroître l'efficacité énergétique ;

**ATTENDU QUE** pour assurer la sécurité des usagers de cet édifice communautaire, il est important que des plafonds coupe-feu aux deux étages soient installés ;

**ATTENDU QUE** pour des raisons d'hygiène, les toilettes du deuxième

étage doivent obligatoirement être rénovées ;

**ATTENDU QUE** ce bâtiment communautaire est fréquenté par de nombreuses jeunes familles et qu'un espace dédié au divertissement des jeunes enfants de six ans et moins serait un atout fort appréciable afin d'assurer la sécurité de nos jeunes enfants ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Corporation de la Station Plein air de Saint-Pacôme dans sa démarche de demande de subvention auprès du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

**162.06.16**

**RETOUR À L'EMPLOI SAISONNIER DE M. RENÉ LIZOTTE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité rappelle à l'embauche à chaque année un travailleur saisonnier pour la charge supplémentaire des travaux saisonnier ;

**ATTENDU QUE** la période estivale nécessite le remplacement du personnel en vacances afin de maintenir ses installations et de poursuivre les entretiens ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité de procéder au retour en emploi de M. René Lizotte pour la période estivale de juin à octobre 2016.

**163.06.16**

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MAMOT POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE BELVÉDÈRE M. MARC-ANDRÉ LEBEL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a convenu d'un protocole d'entente le 23 juin 2015 et a accepté à l'unanimité la résolution 134.07.15 le 7 juillet 2015 pour une durée de 20 ans afin de déterminer les conditions visant à garantir la jouissance de la vue à partir du Belvédère de la Croix ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme s'est engagée à verser un loyer annuel de cinq cents (500\$) à M. Lebel payable le 1<sup>er</sup> février de chaque année.

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'est pas autorisée à prendre des engagements d'une durée de plus que cinq (5) ans selon l'article 14.1 du code municipal du Québec.

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire maintenir la période de validité de vingt (20) ans signée le 23 juin 2015 et qu'une demande d'autorisation sera transmise au MAMOT (Ministère des Affaires



municipales et de l'occupation du territoire) afin de préserver le protocole d'entente tel que signé le 23 juin 2015.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce présent conseil entérine la volonté de maintenir le protocole d'entente tel que pour une période de vingt (20 ans) et de procéder à la demande de maintien au MAMOT.

**164.06.16**

**LES P'TITS GOBE-LAIT/CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2016**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a décidé de prioriser les projets locaux pour 2016.

**POUR CETTE RAISON**, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas contribuer à la Campagne de financement 2016 des P'tits Gobe-Lait.

**165.06.16**

**FONDATION HÔPITAL NOTRE-DAME DE FATIMA/TOURNOI DE LA SANTÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a décidé de prioriser les projets locaux pour 2016.

**POUR CETTE RAISON**, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme ne participera pas à la 19<sup>e</sup> édition du Tournoi de la Santé de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima.

**166.06.16**

**PROMOUVOIR LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**ATTENDU QUE** la Semaine québécoise des personnes handicapées entame sa 20<sup>e</sup> édition en 2016, du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2016 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme désire sensibiliser l'importance d'adopter une attitude positive à l'égard de la participation des personnes handicapées dans notre Municipalité ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents de promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées dans la Municipalité de Saint-Pacôme.

**167.06.16**

**DEMANDE DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS « APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE ET ART DE S'EXPRIMER » ORGANISÉES PAR LE CLUB OPTIMISTE**

**ATTENDU QUE** le Club Optimiste de Saint-Pacôme tient cette année encore son événement « Appréciation de la jeunesse et Art de s'exprimer » ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme octroie habituellement des laissez-passer de cinéma aux méritants de cette activité et que l'an passé la Municipalité a défrayé dix (10) paires de billets ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Pacôme octroie des laissez-passer de cinéma pour un nombre équivalent à celui octroyé l'an passé, soit 10 paires de billets ou 20 laissez-passer soit un maximum de 5,00 \$ par laissez-passer.

**168.06.16**

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MISE EN CANDIDATURE POUR LE PROJET PLACE AUX JEUX KRAFT HEINZ**

**ATTENDU QUE** le projet Place aux jeux Kraft Heinz vise à améliorer l'avenir en aménagement de plus beaux espaces de jeux dans des communautés au Canada.

**ATTENDU QUE** la gagnante du grand prix recevra 250 000 \$ applicables à la rénovation d'une installation récréative. Les trois gagnantes d'un second prix recevront chacune 20 000 \$ aussi applicables à la rénovation d'une installation récréative.

**ATTENDU QUE** le comité organisateur du soccer 2016 composé de bénévoles est intéressé à déposer leur candidature au projet et que le comité s'occupera de compléter le dossier et de déposer la mise en candidature dans les délais prescrits soit avant le 12 juin 2016 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité encourage la santé et les projets sportifs locaux ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'appuyer le comité de bénévoles du soccer de 2016 à présenter leur candidature dans le projet Place aux jeux Kraft-Heinz.

**169.06.16**

**RÉSOLUTION POUR FIL ROUGE**

**ATTENDU QUE** le projet Fil Rouge a été très bien accueilli autant par la population locale que les touristes ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme désire poursuivre le développement du projet avec la Corporation Fil Rouge ;

Madame Nathalie Desroches demande le vote.

Ont voté pour : Julie Mercier et Johanne Dubé

A voté contre : Nathalie Desroches

**POUR TOUTES CES RAISONS** il est proposé par Johanne Dubé et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Pacôme autorise le paiement pour l'année 2016, d'un montant de 1000\$ pour la promotion et que la municipalité autorise le paiement pour l'année 2016, d'un montant de 500\$ plus taxes, pour le renouvellement de sa cotisation annuelle.

170.06.16

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE ACTIVITÉ SPORT-SPIRITUALITÉ À VÉLO**

**ATTENDU QUE** la Pastorale jeunesse du diocèse de Sainte-Anne-de-La Pocatière organise une journée sport-spiritualité à vélo le 10 septembre 2016 ;

**ATTENDU QUE** cette activité s'adresse principalement aux jeunes de 12 ans mais aussi à toutes les personnes qui veulent découvrir différemment un coin de chez-nous ;

**ATTENDU QUE** le parcours se fera à partir du Cégep de La Pocatière en direction Est pour se rendre sur la rue de la Cannelle, la rue King et le boulevard Bégin et le Chemin du Haut de la Rivière dans la Municipalité de Saint-Pacôme ;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports MTQ a autorisé cette activité à circuler sur les routes provinciales ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Pastorale jeunesse du diocèse de Sainte-Anne-de-La Pocatière à circuler à vélo sur les routes municipales selon le trajet établi.

171.06.16

**DEMANDE D'AUTORISATION DE FERME DUBENOIT POUR ALIÉNER, LOTIR, MORCELER ET UTILISER À DES FINS AGRICOLES ET EN PARTIE NON AGRICOLES SUR LES LOTS 4318931, 4321349 DU CADASTRE DU QUÉBEC, D'UNE SUPERFICIE DE 6,897 HECTARES**

**ATTENDU QU'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Pacôme doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Ferme DUBENOIT visant à aliéner, lotir, morceler et utiliser à des fins agricoles et en partie non agricoles, un terrain sur les lots 4318931, 4321349 DU CADASTRE DU QUÉBEC, D'UNE

**SUPERFICIE DE 6,897 HECTARES ;**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

**ATTENDU** l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants ;

**ATTENDU QUE** les terres vendues viseront à assurer la pérennité de la ferme ayant le projet de s'en porter acquéreur, celles-ci étant vendues en totalité mais contiguës à celles de Rivière-Ouelle ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire de la Ferme actuelle, Donald Dionne, conserve pour lui-même sa résidence et le terrain adjacent lui permettant de faire une installation septique conforme, ainsi que les bâtiments inutiles à l'acheteur et la partie de terre non cultivable, celle-ci étant dans Rivière-Ouelle ;

**ATTENDU QUE** les terrains conservés pour les besoins de monsieur Dionne sont très rocheux ;

**ATTENDU QU'**il vend sa terre en entier sauf sa partie conservée autour de ses droits acquis pour une superficie d'environ 2,4 hectares, la partie conservée est toute dans Rivière-Ouelle.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme appuie le demandeur Ferme DUBENOIT dans sa démarche visant à obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation de lotir, d'aliéner et morceler pour utiliser à des fins agricoles **SUR LES LOTS 4318931, 4321349, DU CADASTRE DU QUÉBEC, D'UNE SUPERFICIE DE 6,897 HECTARES.**

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale et au RCI 134.

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

Le conseiller Éric Lavoie entre et prend son siège à 20 h 35.

## **BOUL. BÉGIN**

**ATTENDU QUE** Mme Hélène Lévesque nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 196 boulevard Bégin ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire a constaté un affaissement du bâtiment et que des travaux au niveau de la fondation sont nécessaires ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire désire refaire la fondation de la maison, la soulever et la redéposer au même endroit avec un maximum d'un (1) pied de plus que la hauteur actuelle ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de rénovation pour le 196 boulevard Bégin ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement à émettre le permis de rénovation pour le 196 boulevard Bégin et :

**DE RECOMMANDER** que si une partie supérieure à un (1) pied du béton est visible, le revêtement devrait être étendu jusqu'au sol ;

**DE RECOMMANDER** que l'espace sous la galerie demeure fermé tel qu'il est actuellement.

**173.06.16**

## **DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - PIIA – 16, RUE DU MOULIN**

**ATTENDU QUE** Mme Hélène Lévesque nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 16 rue du Moulin ;

**ATTENDU QUE** le but de la demande de permis est de changer le revêtement extérieur de la maison sur deux (2) côtés (sud et est) et d'utiliser un revêtement Goodstyle (bois d'ingénierie) de même couleur que le revêtement actuel (beige), de refaire la galerie avant de même dimension en bois sans en changer la couleur, de changer le revêtement de la remise en déclin de vinyle blanc (présentement en massonite blanc) en gardant la même décoration et d'enlever la fenêtre à l'arrière de cette remise ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de rénovation pour le 16 rue du Moulin ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Hélène Lévesque,

inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, à émettre le permis de rénovation pour le 16 rue du Moulin et :

**DE RECOMMANDER** que le matériau utilisé pour la remise soit le même que celui de la maison.

**174.06.16**

**DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE - PIIA - 15, RUE SAINT-LUC**

**ATTENDU QUE** Mme Hélène Lévesque nous informe de la demande de permis de construction pour le 15 rue Saint-Luc ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire désire construire une remise de 14' x 16' x 13'h maximum du côté nord de la remise déjà existante à plus de (deux) 2 mètres de la limite de propriété côté est ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de rénovation pour le 15 rue Saint-Luc avec les matériaux de recouvrement proposés par le requérant ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement à émettre le permis de rénovation pour le 15, rue Saint-Luc tel que présenté.

**175.06.16**

**DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - PIIA - 16 RUE SAINT-LUC**

**ATTENDU QUE** Mme Hélène Lévesque nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 16 rue Saint-Luc ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de rénovation pour le 16 rue St-Luc consiste à changer six (6) fenêtres, refaire l'isolation des murs, remplacer le bardeau de cèdre par du vinyle couleur café et repeindre la toiture de tôle en noir ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de rénovation pour le 16 rue Saint-Luc;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, à émettre le permis de rénovation pour le 16 rue Saint-Luc et :

**DE RECOMMANDER** l'utilisation de bois d'ingénierie (Canoxel) étant donné que les coûts sont aussi avantageux que pour le vinyle.

176.06.16

**DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - PIIA - 157, RUE GALARNEAU**

**ATTENDU QUE** Mme Hélène Lévesque nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 157, rue Galarneau ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires désirent poursuivre des travaux débutés en 2008;

**ATTENDU QUE** le revêtement de massonite sera remplacé par du bois d'ingénierie (Canexel) de couleur ambre d'automne avec planches cornières rouges, sauf la façade qui reste en bardeau de cèdre de la même couleur ;

**ATTENDU QUE** la tôle en façade sera remplacée par de la tôle brune comme à l'arrière et les fenêtres du côté Est et Ouest de la partie avant seront remplacées par des fenêtres de même type que celles du haut du côté est ou du type de celles installées sur l'agrandissement arrière de la maison ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de rénovation pour le 157 rue Galarneau ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement à émettre le permis de rénovation pour le 157 rue Galarneau tel que présenté.

177.06.16

**ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME**

Il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

<b>REVENUS</b>	<b>53 378 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration	9 380 \$
Conciergerie et entretien	11 563 \$
Énergie, taxes, assurance et sinistres	24 821 \$
Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)	50 389 \$
Financement/Contrepartie immobilière SHQ	52 819 \$
Services à la clientèle	<u>3 520 \$</u>
	152 492

\$

**DÉFICIT** (99 114  
\$)

Contributions :

Partage du déficit	SHQ 90%	89 203 \$
	Municipalité 10%	9 911 \$

**DÉCLARATION PAR LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION DE LA DATE DE LA PROCHAINE ÉLECTION PARTIELLE AU SIÈGE NO 4**

Le président d'élection avise qu'il y aura une élection partielle le 18 septembre 2016 précédé du vote par anticipation le 11 septembre 2016 pour le poste de conseiller au siège no 4 de la municipalité de Saint-Pacôme car lors de la dernière élection partielle, aucun candidat n'a déposé sa candidature à ce poste de conseiller.

En vertu des délais prévus à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les personnes qui souhaitent poser leur candidature à cette élection peuvent le faire jusqu'à 16 h 30 le 19 août 2016.

**CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

**VARIA**

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

En vertu de l'article 176.4 du Code Municipal, Nathalie Desroches propose la résolution suivante :

Il est proposé par Nathalie Desroches que la directrice générale et secrétaire-trésorière prépare les états comparatifs exigés à l'article 176.4 du Code municipal ;

**Que** le premier état comparatif tienne compte des revenus et dépenses de l'exercice financier courant réalisé jusqu'au 31 mai 2016 ;

**Que** la présentation de ces états comparatifs soit conforme à la présentation décrite aux pages 5-38 à 5-40 du « Manuel de la présentation de l'information financière municipale » (MAMOT, déc. 2015).



La mairesse Nathalie Lévesque demande que l'on passe au vote.  
Ont voté contre : Julie Mercier, Johanne Dubé et Éric Lavoie  
A voté pour : Nathalie Desroches

La résolution est nulle et non avenue.

Comme information supplémentaire, la mairesse Nathalie Lévesque nous avise qu'une rencontre est prévue en juin avec la firme comptable Mallette de Saint-Pascal afin de transférer les connaissances et d'obtenir les états financiers à jour car les circonstances du départ de l'ex-directrice-générale et l'arrivée de Christiane Lemire nous amène à reporter le dépôt des états comparatifs en juillet.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Environ trente-six (36) personnes assistent à la rencontre.

**178.06.16**

### **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 25.

---

Nathalie Lévesque  
Mairesse

Christiane Lemire  
Directrice générale